



LOURDE AGRESSION

Dimanche 13 juillet, la surveillante d'étage a été victime d'un déferlement de violence par un détenu incarcéré pour viol avec torture ou actes de barbarie + violence sur une personne chargée de mission.

Vers 18h30, lors du retour promenade du 1^{er} étage du bâtiment A, notre collègue Sabine, qui se tenait à son bureau, a été violemment agressée par le détenu B. qui s'est acharné sur elle, à plusieurs reprises.

Par deux fois, il est entré dans le bureau et lui a asséné des coups au visage et sur tout le corps.

Dès qu'elle bougeait, ce voyou remettait çà !

Les cris « à l'aide » de Sabine ont permis l'intervention rapide et professionnelle des surveillants du bâtiment.

Evacuée en urgence par les services de secours et dirigée sur l'hôpital de Lannemezan, la collègue se verra prodiguer les premiers soins avant de regagner plus tard son domicile avec 30 jours d'ITT (de multiples hématomes, un tendon sectionné)

Lors de l'intervention, Arnaud, premier agent à lui venir en aide, a été blessé et conduit lui aussi aux « urgences ».

L'ensemble de leurs collègues et des organisation syndicales locales se sont mobilisés immédiatement afin de témoigner de leur soutien. En effet, la gravité des blessures et du choc psychologique dont est victime Sabine ne pouvait rester sans action.

Les OS, dont le SPS-CEA, demandent des mesures immédiates :

- Une prise en charge administrative, médicale et psychologique pour nos deux collègues.
- Le transfert du détenu B. vers un autre établissement.
- Les transferts des deux détenus F. et M. agresseurs de surveillants ces derniers jours, vers d'autres établissements.
- Des sanctions exemplaires pour ce récidiviste B.
- Le désengorgement du Q.I et Q.D. pour y placer les fauteurs de troubles du bâtiment A, les détenus B. et F..
- La fermeture des bureaux surveillants et la mise en place des PIC d'étage aux normes.
- Le déploiement des ELSP lors des retours promenades.
- De faire le retour promenade en équipe, aile par aile et étage par étage.
- Demande le passage de Sabine au grade de Brigadier-Chef en reconnaissance de son dévouement et de son professionnalisme.

Le lundi 14 juillet, vers 12h30, la direction interrégionale est venue sur le CP de Lannemezan représentée par la directrice adjointe avant de se rendre, accompagné des représentants syndicaux, au domicile de la surveillante meurtrie afin de lui assurer du soutien de son administration. Notre collègue a pu aussi s'entretenir téléphoniquement avec le DAP.

Durant ce jour de fête nationale, le détenu agresseur a été transféré sous bonne escorte ERIS vers un quartier disciplinaire d'un établissement de la région.

Les organisations syndicales ont obtenu l'assurance des transferts, durant la semaine, de 2 détenus purgeant actuellement des peines de quartier disciplinaire pour des motifs de violences.

Le SPS-CEA estime inacceptable de laisser un agent seul sur son aile lors d'un retour promenade. Nous sommes passés à deux doigts d'un drame !

Le sang dans nos coursives, c'est censé être fini ! Un agent à terre, c'est censé être fini ! Les dispositions doivent être prises ! Force doit rester à la Loi comme le disent nos bien penseurs...

Le SPS-CEA tient à remercier l'ensemble des personnels intervenus au secours de Sabine, ainsi que tous ceux qui se sont mobilisés.

Le SPS-CEA se tient prêt et reste vigilant sur et pour les suites à donner en veillant notamment aux respects des paroles données par le D.A.P.

Au soutien, le SPS-CEA souhaite à Sabine et Arnaud un prompt et solide rétablissement tant physique que psychologique !

Pour le Bureau SPS-CEA Lannemezan, Benoît, 14 juillet 2025

Le SPS : le Syndicat 100%-CEA



**SYNDICAT PENITENTIAIRE DES SURVEILLANTS
CORPS D'ENCADREMENT ET D'APPLICATION**